



Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

**Comité directeur pour l'éducation au service
du développement durable de la Commission
économique pour l'Europe****Quinzième réunion**

Genève, 19 et 20 octobre 2020

**Rapport du Comité directeur pour l'éducation au service
du développement durable sur sa quinzième réunion****I. Introduction**

1. La quinzième réunion du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue les 19 et 20 octobre 2020 (matin) à Genève, avec participation à distance en raison de la pandémie de COVID-19¹.

A. Participation

2. Des délégations de 26 États membres de la CEE ont assisté à la réunion : Allemagne, Andorre, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, Malte, Monaco, Ouzbékistan, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse et Ukraine. Un représentant de la délégation permanente de l'Union européenne a également participé à la réunion.

3. Parmi les organismes des Nations Unies, des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), y compris du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe, étaient présents.

4. Par ailleurs, des représentants de l'Union pour la Méditerranée et du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale ont assisté à la réunion.

5. En outre, des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions éducatives suivantes ont suivi la réunion : Agence chypriote de l'énergie, Centre régional d'expertise « Ecodemia » (Bélarus), Éducation pour le développement durable (Ukraine), Planet'ERE (France), Soka Gakkai International (Suisse), Journalists for Human Rights (Macédoine du Nord), NGO Support Centre (Chypre), Bureau d'information

¹ Les documents de la réunion, y compris les déclarations et les présentations, sont disponibles sur le site Web de la réunion à l'adresse suivante : <https://unece.org/environmental-policy/events/fifteenth-meeting-unece-steering-committee-education-sustainable>.



méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (Grèce), European ECO-Forum, Réseau de partenariat « Education for Sustainable Development in Ukraine » (Ukraine), Université internationale de La Rioja (Espagne), Université chypriote de technologie, Université technique de Géorgie, Centre de coordination interdisciplinaire pour l'éducation en vue du développement durable de l'Académie écologique d'État pour l'enseignement supérieur et la gestion (Ukraine), Université du Gloucestershire (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Western Sydney University (Australie).

B. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa quinzième réunion tel qu'il figurait dans le document ECE/CEP/AC.13/2020/1/Rev.1.

II. Élection du Bureau

7. Le Comité directeur a élu sa Présidente, sa Vice-Présidente, les membres du bureau et les observateurs comme suit :

Présidence

Aravella Zachariou (Chypre)

Vice-Présidence

Jyldyz Duishenova (Kirghizistan)

Membres du Bureau

Bianca Bilgram (Allemagne)

Nino Gokheshvili (Géorgie) (suppléante : Manana Ratiani (Géorgie))

Imbi Henno (Estonie)

Monika Reti (Hongrie)

Daniella Tilbury (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Observateurs des ONG auprès du Bureau

Maryna Diachenko (Réseau de partenariat « Education for Sustainable Development in Ukraine » (Ukraine))

Michel Ricard (Planet'ERE (France))

Irina Semko (Centre régional d'expertise « Ecodemia » (Biélorus))

Michael Scoullou (Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (Grèce))

Observateurs du monde universitaire auprès du Bureau

Daniel Burgos (Vice-Recteur à la recherche internationale, Université internationale de La Rioja (Espagne))

Paul Vare (Université du Gloucestershire (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord))

8. Le Comité directeur a rappelé qu'en l'absence du membre élu du Bureau d'un État membre, ses fonctions pouvaient être assumées par un autre représentant de cet État membre présent à la réunion (sous réserve de notification préalable).

III. Mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable

A. Résumé des conclusions du rapport d'étape sur la phase IV de la mise en œuvre

9. La Présidente a rappelé que l'élaboration du quatrième rapport d'étape avait été rendue possible par le Gouvernement chypriote, qui avait chargé trois membres de l'équipe pédagogique du Groupe de l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui fait partie de l'Institut pédagogique chypriote au sein du Ministère de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse, de rédiger ce rapport d'étape en collaboration avec le secrétariat de la CEE.

10. La Présidente a également précisé qu'à la quatorzième réunion du Comité directeur (Genève, 2 et 3 mai 2019), une représentante de Chypre avait présenté les conclusions préliminaires du projet de rapport. Le rapport était fondé sur les données recueillies dans les rapports nationaux soumis par les États membres à la fin de la phase IV de la mise en œuvre et incluait une analyse des 24 rapports de pays soumis avant janvier 2019. Quelques rapports nationaux, reçus tardivement, n'avaient pas pu être analysés, tandis que d'autres n'avaient été soumis qu'en russe². Depuis février 2019, huit pays supplémentaires avaient présenté leur rapport national et la quasi-totalité des 32 rapports nationaux de mise en œuvre reçus avaient été pris en compte dans la version actualisée du rapport d'étape, la seule exception étant celui de l'Ukraine, soumis en octobre 2020.

11. Les rapports soumis étaient généralement de bonne qualité car, outre des chiffres, les pays avaient également fourni des données qualitatives, notamment des exemples et des explications. Par ailleurs, malgré la légère diminution du nombre d'États membres ayant présenté un rapport national (32 contre 35 pour la phase III d'évaluation), six pays (en majorité de la région Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale) qui n'avaient pas participé à cette troisième phase, avaient présenté un rapport, ce qui pourrait indiquer que les pays de cette région attachaient une importance croissante à la question de l'éducation en vue du développement durable (EDD).

12. La Présidente a précisé que le projet de rapport avait été examiné par un universitaire spécialisé, qu'elle a remercié pour son travail.

13. Un représentant de Chypre a fait un exposé sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au cours de la phase IV de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable, insistant sur les principaux résultats obtenus, les conclusions tirées, les obstacles à surmonter et les grandes recommandations.

14. L'orateur a attiré l'attention sur les recommandations majeures énoncées ci-après, issues de l'analyse des données recueillies dans les rapports nationaux de mise en œuvre, des conclusions qui en découlent et des problèmes recensés :

a) En ce qui concernait les plans directeurs et les cadres réglementaires et opérationnels en faveur de l'éducation en vue du développement durable, la recommandation la plus importante était de redoubler d'efforts pour mettre en place des politiques nationales de coordination des activités de promotion de l'EDD ;

b) Des mécanismes nationaux pourraient être instaurés pour suivre les progrès réalisés dans l'exécution des politiques ou pour mesurer les résultats. Plus précisément, un certain nombre d'États membres avaient souligné la nécessité de faire la lumière sur la manière dont l'EDD était mise en œuvre dans l'enseignement supérieur ;

c) Pour améliorer l'évaluation des élèves et étudiants, laquelle était surtout axée sur les connaissances, les aptitudes et les compétences et bien moins sur les valeurs et les attitudes, il était important de poursuivre l'élaboration de systèmes d'évaluation de la qualité

² ECE/CEP/AC.13/2019/2, par. 10.

abordant explicitement l'EDD. En outre, il conviendrait de mettre davantage l'accent sur l'évaluation de comment la mise en œuvre de la Stratégie influait sur les valeurs et les attitudes, afin de ne pas se concentrer uniquement sur les résultats cognitifs, mais aussi sur les résultats affectifs qui pourraient avoir une incidence sur les convictions des apprenants pour tout ce qui touche à l'EDD. Pour changer l'état d'esprit des étudiants et des futurs citoyens à l'égard des questions de développement durable, il faudrait davantage chercher à orienter leurs valeurs et leurs attitudes, alors qu'actuellement l'accent était plutôt mis sur le développement de leurs connaissances, de leurs aptitudes et de leurs compétences ;

d) Malgré l'importance grandissante accordée à l'éducation non formelle et informelle dans l'EDD, une évolution qui avait été prévue dans les cycles d'évaluation précédents, il était de plus en plus nécessaire d'établir des mécanismes de suivi et d'évaluation des initiatives non formelles et informelles ;

e) Il convenait d'homogénéiser les objectifs d'apprentissage, notamment en ce qui concerne les attitudes et les valeurs. Il apparaissait en outre de plus en plus clairement que les attitudes et les valeurs relatives aux questions de développement durable étaient à traiter de manière plus explicite dans le cadre de l'éducation formelle ;

f) Des critères qualitatifs pourraient être instaurés pour les approches paninstitutionnelles, abordant divers aspects de la mise en œuvre de l'EDD, tels que les résultats de l'apprentissage, la politique scolaire, le processus d'apprentissage ou encore la collaboration avec les acteurs locaux. Parallèlement, les parties prenantes dans les établissements d'enseignement pourraient être formées à la planification et à la mise en œuvre de telles approches, afin qu'elles puissent les adapter aux besoins et aux particularités de leur structure ;

g) Concernant les compétences des éducateurs en matière d'éducation au service du développement durable, des recherches supplémentaires sur le contenu des programmes proposés au niveau tertiaire de la formation initiale des enseignants étaient indispensables. Les compétences de ces enseignants étaient renforcées par les changements législatifs concernant leur certification et, dans certains pays, l'EDD constituait un volet obligatoire de leur formation. Il était par ailleurs nécessaire d'intensifier le soutien des pouvoirs publics afin de créer des synergies avec les dirigeants et les administrateurs, en les dotant des compétences requises pour faciliter la mise en œuvre de l'EDD et leur permettre de mieux la contrôler au niveau de l'école ;

(h) S'agissant des outils et supports pour l'EDD, il convenait d'établir des mécanismes universels de contrôle de la qualité entre les pays, de coordonner les mécanismes d'évaluation entre les États membres et de former davantage les éducateurs à l'utilisation de ces supports ;

i) Il fallait mener des recherches supplémentaires sur l'évaluation des résultats de la mise en œuvre de la Stratégie et allouer davantage de fonds à la recherche et à la diffusion des bonnes pratiques. Des États membres avaient souligné la nécessité de renforcer les possibilités de constituer des réseaux et de partager des connaissances dans la région de la CEE.

15. Le secrétariat a remercié le Gouvernement chypriote pour sa contribution en nature à l'élaboration du rapport de synthèse et a exprimé sa gratitude aux pays qui avaient soumis leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre.

16. Au cours du débat, la question d'une éventuelle validation externe du rapport a été soulevée, l'idée étant qu'une telle validation pourrait en renforcer l'impact et mieux faire connaître les travaux du Comité directeur. Par ailleurs, un membre a demandé si le Comité était disposé à se pencher sur les processus d'établissement de la documentation en général et à adopter une façon de faire formalisée et plus inclusive, permettant de gagner en légitimité et en représentativité. La CEE a également été invitée à suivre des processus similaires à ceux d'autres organes des Nations Unies (par exemple l'UNESCO ou le PNUE), s'agissant des questions de représentativité et d'inclusivité.

17. Le secrétariat a précisé que, conformément à la pratique actuelle, la validation des données n'était jamais demandée ou effectuée mais que, si le Comité décidait de l'instaurer à l'avenir, il lui appartenait d'en fixer les modalités et de prendre les dispositions appropriées.

18. Le Comité a pris note de la présentation du projet de rapport d'étape et de ses conclusions et, en raison de la durée réduite de la réunion hybride, est convenu d'examiner certains points (ECE/CEP/AC.13/2020/1/Rev.1, par. 5 et 6) à la session en ligne supplémentaire de deux heures, prévue le 6 novembre 2020. Il a été décidé que la décision sur les points de l'ordre du jour serait prise au cours de la session supplémentaire susmentionnée.

B. Communication d'informations actualisées sur la mission et les méthodes de travail du Comité directeur et le rôle des points de contact nationaux dans le contexte actuel et compte tenu des nouvelles priorités

19. Le secrétariat a fait un bref exposé sur les origines, le rôle et l'avenir du Comité, ses méthodes de travail, ainsi que sur le rôle des points de contact nationaux, afin d'informer les nouveaux membres du travail accompli, de la mission et des nouvelles priorités survenues dans le contexte de la pandémie COVID-19.

20. Le Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable avait été créé à la première Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Vilnius, 17-18 mars 2005) à l'issue de négociations menées à la cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Kiev, 21-23 mai 2003). Son mandat, qui devait initialement expirer en 2015, avait été prolongé jusqu'en 2030 à la deuxième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Batumi, Géorgie, 8 juin 2016), afin de l'aligner sur la durée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD). L'éducation étant une question transversale et un moteur de la réalisation des 17 ODD au cours de la décennie actuelle, le Comité s'attacherait à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable, contribuant ainsi à la concrétisation de tous les objectifs de développement durable, et plus particulièrement de la cible 4.7.

21. Les travaux du Comité sur les perspectives d'avenir avaient abouti à la rédaction de nouveaux documents d'orientation stratégique, à savoir le « Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à l'horizon 2030 », qui devait être présenté pour adoption à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie, 5-7 octobre 2022) et permettre l'adaptation des stratégies et des méthodes de travail du Comité à des réalités en évolution rapide.

22. Le rôle et la participation active des nouveaux points de contact nationaux étaient déterminants pour la coordination de la coopération avec le Comité et pour la contribution à la coopération interinstitutionnelle en vue de la mise en œuvre de la Stratégie au niveau national. Les organes compétents étaient principalement les autorités des secteurs de l'éducation et de l'environnement, mais aussi d'autres secteurs concernés par la mise en œuvre au plan national de cette Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable. Il était essentiel que les points de contact poursuivent leurs efforts et restent en relation avec les responsables clés des autorités sectorielles nationales compétentes. Le secrétariat restait à la disposition des nouveaux points de contact pour leur fournir les informations requises sur leur rôle dans leur pays et en tant que membres du Comité directeur.

23. Le Comité a pris note des informations concernant la mission et les méthodes de travail du Comité directeur.

C. Résultats des activités de renforcement des capacités

24. Le secrétariat a informé les participants de l'état d'avancement de l'atelier de renforcement des capacités financé par la Suisse en Azerbaïdjan.

25. L'atelier national « Apprentissage de la durabilité dans l'enseignement et la formation professionnels en République d'Azerbaïdjan » (initialement prévu les 15 et 16 avril 2020 à Bakou) porterait sur la mise en œuvre de la thématique prioritaire (c) de la Stratégie, à savoir « Le renforcement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels à l'appui du développement durable et de la transition vers une économie verte ». Il contribuerait par

ailleurs à la mise en œuvre de l'actuel plan de travail de la Stratégie, qui préconise la tenue d'ateliers sur l'EDD, en particulier dans les pays en transition, afin d'intensifier la coopération et la mise en réseau au niveau sous-régional, d'assurer le partage des expériences et des connaissances et de contribuer à maintenir l'EDD à l'ordre du jour national et sous-régional. Ce serait par ailleurs l'occasion d'insister sur la poursuite impérative du renforcement des capacités des États membres à moderniser leur enseignement et leur formation techniques et professionnels pour favoriser la durabilité et la transition vers une économie verte.

26. En raison de la pandémie et des mesures de restriction des déplacements à l'étranger qui en découlent, il avait été décidé de reporter à plusieurs reprises l'atelier, d'abord à juin 2020, puis à l'automne 2020. Cependant, la nouvelle situation politique en Azerbaïdjan avait rendu ces projets irréalisables. L'atelier (en présentiel ou à distance) se tiendrait dans les prochains mois, à une date à convenir avec les homologues nationaux.

27. La Présidente a remercié le Secrétariat d'État suisse à l'éducation, à la recherche et à l'innovation pour son soutien déterminant et le financement d'une série d'ateliers de renforcement des capacités en matière d'intégration de l'EDD dans les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, tenus au cours des dernières années au Kirghizistan, au Bélarus, en Arménie et en Géorgie. Le secrétariat s'est félicité de la poursuite de la coopération avec le Gouvernement suisse et de son soutien précieux pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités et d'autres actions liées au programme.

28. La Présidente a souligné combien les activités de renforcement des capacités étaient importantes pour le partage d'expertise et de bonnes pratiques, et a invité les membres du Comité directeur à réfléchir à la prochaine série d'ateliers à organiser sur ce thème au cours du cycle suivant de mise en œuvre de la Stratégie, à compter de 2021.

29. Les participants ont souligné l'intérêt de maintenir la pratique consistant à organiser des ateliers de renforcement des capacités en fonction des besoins nationaux. Ils ont par ailleurs discuté de diverses propositions de réunions ou d'événements spéciaux (en présentiel ou en ligne) sur les questions prioritaires du nouveau cadre stratégique de mise en œuvre³. Il a été rappelé à cette occasion que, lors de la réunion de consultation en ligne du Comité directeur de mai 2020, le secrétariat avait proposé d'étudier la possibilité de tenir une réunion rassemblant des représentants des jeunes et des experts dans le but de clarifier la signification du terme « approche paninstitutionnelle ». Le représentant des Pays-Bas s'était porté volontaire pour organiser en septembre 2021 un symposium consacré à cette « approche paninstitutionnelle » pour les experts et membres du Comité directeur intéressés.

30. Le secrétaire du Comité a également remercié le Gouvernement suisse pour son soutien aux actions de renforcement des capacités, soulignant que la série d'ateliers organisée au cours des dernières années avait été financée par la Suisse sur la base de ses priorités en matière de coopération au développement. Cette pratique était profitable tant pour les donateurs (en termes de priorités nationales de coopération au développement) que pour les bénéficiaires. Il a encouragé les autres États membres disposant de programmes de coopération similaires à suivre l'exemple de la Suisse et à contribuer au financement et à l'organisation d'ateliers de ce type dans les pays présentant un intérêt dans le cadre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable.

31. Le Comité a pris note des informations concernant l'activité de renforcement des capacités en cours en Azerbaïdjan et a convenu de tenir l'atelier national (en présentiel ou à distance) dans ce pays dès que possible, en fonction de la situation politique et de l'évolution de la pandémie.

32. Le Comité a noté par ailleurs les propositions visant à poursuivre l'organisation d'activités de renforcement des capacités sur la base d'une approche axée sur la demande. Les prochains événements de ce type (en présentiel ou en ligne) au cours de la décennie à

³ Voir <https://unece.org/environment/documents/2021/05/working-documents/information-paper-no-6-pre-final-draft-concept-note>.

venir pourraient être centrés sur les domaines prioritaires du nouveau cadre stratégique pour la mise en œuvre de la Stratégie à l'horizon 2030.

33. Le Comité a demandé au secrétariat d'inviter par messagerie électronique les États membres à manifester leur intérêt pour la recherche de possibilités de financement d'activités de renforcement des capacités sur des questions intéressant le Comité directeur.

IV. Situation du fonds d'affectation spéciale, ressources nécessaires et mobilisation de financements

34. Le secrétariat a présenté la situation actuelle du fonds d'affectation spéciale pour l'éducation en vue du développement durable, ainsi que les ressources nécessaires pour 2020-2021 (document d'information n° 3).

35. Le Comité a pris note des informations selon lesquelles, comme ces dernières années, en l'état actuel des ressources, le fonctionnaire chargé de l'appui ne pourrait pas être maintenu dans ses fonctions de façon continue, ce qui affecterait la capacité du secrétariat d'assurer efficacement l'appui du processus (faute de fonds, le contrat de l'intéressé se terminerait le 30 novembre 2020 ; la date de sa reprise dépendrait de la disponibilité des ressources).

36. La Présidente a souligné l'importance du rôle du secrétariat dans le bon fonctionnement du Comité directeur, insistant sur la nécessité de le soutenir, en particulier dans la période actuelle, compte tenu de la place essentielle qu'occupe l'EDD dans le programme de travail de la communauté internationale. Elle a également mis en exergue l'aide apportée par le secrétariat aux États membres pour intégrer les priorités de planification stratégique dans le nouveau cadre de mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que son soutien aux activités menées au titre de cette stratégie. La Présidente a par ailleurs rappelé la contribution déterminante du secrétariat à la préparation de la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement.

37. Le secrétariat et la Présidente ont exprimé leurs remerciements aux États membres ayant versé en 2019 et 2020 des contributions sous forme de transferts directs ou en nature, et les ont encouragés à faire de même l'année prochaine, rappelant que les activités menées au titre de la Stratégie étaient financées exclusivement par des contributions des États membres.

38. Le Comité s'est félicité de la promesse des Pays-Bas de contribuer financièrement (5 000 euros) et en nature (par exemple, par l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités en ligne sur le thème « L'approche paninstitutionnelle et l'éducation en vue du développement durable »), invitant les autres États membres à envisager le versement de contributions financières ou en nature au fonds d'affectation spéciale pour l'éducation en vue du développement durable de la CEE en 2021, en fonction bien évidemment des circonstances nationales et des procédures de l'ONU.

39. La Présidente a rappelé que la planification des activités au titre de la Stratégie devait comporter une évaluation réaliste de la situation concernant le financement de ces activités afin d'éviter des attentes trop ambitieuses.

40. À cet égard, la Présidente a souligné le rôle déterminant des points de contact nationaux, chargés entre autres de faciliter les contributions de leur gouvernement au fonds d'affectation spéciale du Comité.

41. Conformément aux pratiques actuelles et compte tenu du manque critique de fonds, le Comité directeur a demandé au secrétariat de faciliter l'envoi (de préférence avant la fin de 2020) de lettres officielles périodiques aux responsables de l'éducation et de l'environnement des États membres, les invitant à envisager de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie pour 2021 et au-delà.

42. Le Comité a chargé le secrétariat d'adresser un courriel aux États membres afin de solliciter d'autres idées de collecte de fonds pour mobiliser des contributions au fonds d'affectation spéciale pour l'éducation en vue du développement durable.

V. Préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement organisée par la Commission économique pour l'Europe en 2022

A. Questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

43. Le Comité directeur a été informé que le document d'information n° 4, préparé initialement pour la quinzième réunion du Comité directeur (prévue à l'origine les 7 et 8 mai 2020, puis reportée aux 19 et 20 octobre 2020 en raison de la pandémie), contenait des informations générales sur les décisions pertinentes prises ou attendues du Comité des politiques de l'environnement, à propos notamment de questions d'organisation liées à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », au cadre proposé pour la préparation de cette Conférence, aux conditions requises pour accueillir l'événement et aux ressources nécessaires.

44. Lors de sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe, principal organe chargé d'organiser les conférences ministérielles dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe », avait pris des décisions importantes concernant la préparation et le déroulement de la neuvième Conférence ministérielle, notamment de la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement. Le Comité des politiques de l'environnement avait convenu des deux thèmes pour cette neuvième Conférence ministérielle, à savoir : i) « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables » ; et ii) « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable ». Le Comité avait remercié le Gouvernement chypriote d'avoir proposé d'accueillir la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement. Il s'était félicité des informations fournies par la délégation de Chypre concernant cette proposition et avait décidé d'organiser à Nicosie, du 3 au 5 novembre 2021 cette neuvième Conférence ministérielle ainsi que la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement. Le Comité avait par ailleurs salué les progrès réalisés dans les travaux du Comité directeur pour l'éducation au service du développement durable et encouragé les membres du Comité des politiques de l'environnement à coopérer avec le Comité directeur, en particulier dans l'optique des préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »⁴.

45. À cette même session, le Comité des politiques de l'environnement avait adopté le document « Questions d'organisation concernant la neuvième Conférence ministérielle “Un environnement pour l'Europe” » (ECE/CEP/2019/19), qui fixait le cadre du processus de préparation de la conférence et fournissait des orientations sur des questions pratiques telles que la participation, les documents, les manifestations parallèles et les expositions, l'hébergement, etc. Le Comité avait par ailleurs recommandé aux délégations gouvernementales de s'en tenir à un effectif maximum de huit personnes et avait invité Chypre à participer activement aux futures réunions du Bureau du Comité des préparatifs⁵.

46. Cependant, en raison du report de plusieurs réunions et conférences importantes pour cause de pandémie et pour éviter tout chevauchement avec la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (tenue à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 1^{er} au 12 novembre 2021), le Bureau du Comité des politiques de l'environnement avait convenu à sa réunion virtuelle du 4 juin 2020 de recommander au Comité, à sa vingt-sixième session annuelle (Genève, 9-11 novembre 2020), d'envisager de reporter à 2022 la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

⁴ ECE/CEP/2019/15, par. 27 et 47 e).

⁵ Ibid., par. 22 à 27.

47. À sa vingt-sixième session annuelle, le Comité avait pris la décision de reporter la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement (Nicosie), et de la tenir du 5 au 7 octobre 2022. À cette occasion, le Comité avait remercié le Gouvernement chypriote d'avoir maintenu son engagement à accueillir ces deux manifestations sur son territoire et avait encouragé les États membres, les organisations partenaires et toutes les parties intéressées à participer activement à la préparation et au déroulement de la Conférence, et avait demandé au secrétariat d'assurer le suivi de cette décision et de tenir le Comité et le Bureau au courant des progrès concernant tous les préparatifs nécessaires⁶.

48. Le Comité directeur a pris note de la mise à jour du secrétariat concernant les décisions pertinentes du Comité des politiques de l'environnement et a prié le secrétariat de le tenir informé de l'évolution des préparatifs de la conférence.

B. Préparatifs du pays hôte

49. Le Comité directeur a été informé qu'à sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité des politiques de l'environnement avait examiné le document intitulé « Ressources requises pour accueillir la neuvième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" » (ECE/CEP/2019/21), qui énonçait les principales exigences pratiques à prendre en considération par le pays d'accueil. Les modalités spécifiques devaient être précisées dans un accord, à conclure entre le pays hôte et la Commission économique pour l'Europe (un avant-projet de cet accord était à l'étude).

50. Le représentant de Chypre a fait état du report de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à 2022 et s'est engagé à tenir le Comité directeur informé de l'évolution de la situation à cet égard.

C. Documents officiels à examiner à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement

51. Le secrétariat a informé le Comité des documents officiels (document d'information n° 5) à établir pour examen à la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement, à savoir le projet de déclaration ministérielle destiné à cette réunion et le cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable à l'horizon 2030.

52. Le Comité a pris note de ces informations et a demandé au secrétariat d'adresser à tous ses membres un message les invitant à participer au processus de rédaction de la déclaration ministérielle.

53. Le secrétariat a également indiqué que, outre les principaux documents officiels à adopter par la Réunion de haut niveau, le Comité pourrait soumettre d'autres éléments, tels que des documents d'information et de référence, des rapports et/ou publications thématiques ou d'autres écrits pertinents, qui seraient présentés à titre informatif plutôt que pour décision.

D. Ressources nécessaires

54. Le secrétariat a informé le Comité que le document d'information n° 4 mentionné au titre du point 5 a) de l'ordre du jour contenait des renseignements sur l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et renvoyait au document d'information n° 19⁷ du Comité des politiques de l'environnement, qui incluait une estimation des coûts extrabudgétaires des services d'appui assurés par le secrétariat de la CEE pour la préparation de la Conférence. Le

⁶ ECE/CEP/2020/2, par. 19.

⁷ Disponible sur le site <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-fifth-session-unece-committee-environmental-policy>.

Comité des politiques de l'environnement avait invité les pays et organisations intéressés à apporter leur contribution (en espèces et en nature) à la préparation de la Conférence⁸.

VI. Résultats des trois réunions et des travaux ultérieurs du Groupe spécial de la planification stratégique

A. Projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019

55. Le Comité directeur a été informé des résultats des première et deuxième réunions du Groupe spécial de la planification stratégique (27-28 novembre 2018, La Haye (Pays-Bas) ; 27-28 septembre 2019, Nicosie). La troisième réunion, destinée à finaliser le projet de note de réflexion et qui devait avoir lieu à Nicosie en mars 2020, avait été reportée en raison de la pandémie. Le Groupe spécial avait continué à travailler à distance, deux réunions en ligne (30 avril et 10 juillet 2020) ayant permis de traiter des questions et défis émergents. Il avait été décidé de remanier le document pour prendre en compte les nouveaux problèmes que rencontrait, dans les circonstances actuelles, le réseau mondial des acteurs de l'éducation en vue du développement durable.

56. La Présidente du Comité directeur a brièvement présenté un projet révisé de note de réflexion à propos du cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, élaboré par les membres du Groupe spécial (document d'information n° 7) et les responsables des quatre domaines thématiques, remarquant la participation à ce processus de représentants de la jeunesse.

57. Les membres du Groupe spécial et les responsables des quatre sous-groupes de rédaction ont présenté le préambule et les notes de réflexion pour chacune des quatre thématiques suivantes énoncées dans le projet de document : a) l'éducation de qualité ; b) l'approche paninstitutionnelle ; c) l'éducation numérique et les technologies de l'information et des communications ; et d) l'entrepreneuriat, l'emploi et l'innovation. La contribution active des représentants des jeunes au sein du Comité à l'élaboration du document et la prise en compte de leurs commentaires et suggestions avaient été particulièrement soulignées.

58. Le préambule comportait entre autres une introduction donnant un aperçu des transitions en cours, notamment vers de nouveaux systèmes énergétiques ou alimentaires, ou encore les changements climatiques, et formulant des propositions sur les modalités de sortie de la crise provoquée par la pandémie, autre signal d'alarme urgent. Il exposait par ailleurs les grandes questions découlant de la situation actuelle, les conséquences pour l'éducation en tant que telle, le rôle des jeunes et le processus de mise en œuvre de la Stratégie au cours de la prochaine décennie 2021-2030, ainsi que le processus global de l'éducation en vue du développement durable pour 2023 piloté par l'UNESCO et le processus dirigé par le PNUE.

59. L'expert présentant le préambule a rendu compte du travail accompli et des observations reçues, précisant que le document serait finalisé après l'ajout d'un texte que devait soumettre l'UNESCO à propos de son dispositif pour l'établissement de rapports, et en fonction des suggestions reçues. Il a souligné que l'alignement du préambule, centré sur la vue d'ensemble des problèmes, sur les quatre volets nécessiterait un travail supplémentaire que le Groupe spécial mènerait dans les mois à venir.

60. Les responsables des quatre volets ont présenté leurs thématiques. La discussion ultérieure a permis la formulation de quelques observations et propositions, notamment l'idée d'établir un lien plus étroit entre le contenu des volets et les sujets de préoccupation décrits dans le préambule de la note de réflexion ou encore de travailler en partenariat avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), une démarche essentielle pour faire avancer les objectifs ambitieux identifiés dans le préambule.

⁸ ECE/CEP/2019/15, par. 30.

61. Au cours des discussions, il a été décidé que, dans le cadre des travaux sur le volet relatif à l'approche paninstitutionnelle, cette approche devait s'étendre aux autres secteurs de la société influant sur les décisions relatives au développement durable. Cet aspect était totalement novateur, un concept proposé par le secteur de l'éducation formelle ayant pu s'étendre à d'autres forums de la société.

62. Certains documents de référence potentiellement utiles ont été proposés, notamment le guide de l'UNESCO « Faire face au changement climatique : guide sur l'action climat destiné aux établissements scolaires »⁹, ainsi que la « Stratégie du Secrétaire général de l'ONU en matière de nouvelles technologies »¹⁰, qui avait porté un regard intéressant sur les moyens de surmonter les difficultés et de concilier les intérêts, notamment dans les domaines de la vie privée et des droits de l'homme, de l'éthique, de l'égalité et de l'équité, de la souveraineté et de la responsabilité, ainsi que de la transparence et de la responsabilité.

63. Lors de l'examen de la note de réflexion sur l'éducation numérique, les technologies de l'information et des communications et l'EDD, il a été indiqué que la technologie numérique avait un énorme potentiel de changement positif, mais qu'elle pouvait également renforcer et amplifier les lignes de fracture existantes et aggraver les inégalités économiques et autres. Il a été proposé de se pencher plus particulièrement sur les avantages et les dangers de l'intelligence artificielle, ce nouveau processus décisionnel fondé sur des algorithmes et restreignant les informations ouvertes et la pensée critique, et d'aborder cette intelligence artificielle en tant que thème transversal, puisqu'elle repose sur la culture et la société, ainsi que sur les technologies de l'information et des communications.

64. Concernant le quatrième volet consacré à l'entrepreneuriat, l'emploi, l'innovation dans le contexte de l'EDD, il a été proposé la participation éventuelle du Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale, qui a coopéré avec le PNUE aux travaux sur la protection sociale dans le cadre du système des Nations Unies en Europe et en Asie centrale.

65. Le Comité a remercié le Président et les membres du Groupe spécial de la planification stratégique, ainsi que le secrétariat, pour le travail accompli sur le préambule et les quatre volets prioritaires de la note de réflexion, et pour leur coopération exemplaire. Il a par ailleurs salué tous les collègues pour leurs commentaires constructifs.

66. Le Comité a pris note de la présentation du point de l'ordre du jour, à savoir le projet de note de réflexion comprenant le préambule et les quatre volets prioritaires, qui serait inclus dans le « Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable à l'horizon 2030 ». Il a en outre décidé d'organiser le 13 novembre 2020 une session en ligne supplémentaire de deux heures afin d'en débattre plus en détail et de se prononcer sur ce point de l'ordre du jour à la seizième réunion du Comité directeur en mai 2021.

B. Projet de plan de travail sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019

67. Le Comité a pris note des informations concernant l'avancement du processus d'élaboration du projet de plan de travail pour le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019 de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable (document d'information n° 8). Ce projet de plan de travail visait à établir le programme des activités à entreprendre après 2019 afin de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et international conformément au mandat donné par les ministères de l'éducation et de l'environnement à leur deuxième Réunion de haut niveau, compte tenu du calendrier du plan de mise en œuvre pour la phase suivant l'exécution du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (2015-2019).

⁹ Natalie Gibb (Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2016). Disponible sur le site <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246740.locale=fr>.

¹⁰ Disponible sur le site www.un.org/en/newtechnologies/images/pdf/SGs-Strategy-on-New-Technologies.pdf.

68. Le secrétariat avait élaboré l'esquisse à partir du projet de note de réflexion sur le cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, en coopération avec le Groupe spécial de la planification stratégique et le Bureau.

69. La Présidente a indiqué que le projet actuel de plan de travail proposait un projet de liste d'activités suggérées, inclus dans le projet de note de réflexion sur le nouveau cadre de mise en œuvre. Il a été décidé que la liste définitive serait réexaminée et rédigée par les membres du Groupe spécial de la planification stratégique après l'achèvement des travaux sur la nouvelle note de réflexion, qu'un modèle de plan de travail serait examiné au cours de la session en ligne supplémentaire de deux heures en novembre 2020 et que la décision sur ce point de l'ordre du jour serait prise à la seizième réunion du Comité directeur, en mai 2021.

VII. Résultats des trois réunions du Groupe spécial des indicateurs et des travaux ultérieurs du groupe : projet de modèle de présentation de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (2021-2030)

70. Le Président du Groupe spécial des indicateurs a brièvement informé le Comité directeur des résultats des trois réunions du Groupe spécial (tenues respectivement à Utrecht, aux Pays-Bas, du 23 au 25 octobre 2019 ; à Podgorica, les 16 et 17 décembre 2019 ; et à Bruxelles, du 12 au 14 février 2020). Il avait été prévu de convoquer la quatrième réunion du groupe au début du mois de septembre 2020 aux Pays-Bas, mais l'événement avait été annulé en raison de la pandémie. Cette quatrième réunion était censée mener à l'intégration de toutes les observations dans le document final et à l'achèvement de ce dernier en tant que cadre définitif de suivi et d'évaluation et modèle pour l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable au cours de la période 2021-2030.

71. Le Comité a été informé de l'état actuel des travaux sur le projet de modèle de présentation de rapports, des commentaires reçus et traités, et des modifications apportées aux indicateurs déjà inclus dans le modèle de rapport mis à jour. La version actuelle du document n'avait pas été modifiée depuis la réunion de consultation en ligne de mai 2020, où seules quelques observations avaient été émises sur la formulation du modèle révisé final. D'autres commentaires à propos de l'alignement sur le processus de suivi et d'évaluation de l'UNESCO seraient pris en compte après la publication des résultats de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (reportée de 2020 à mai 2021). Un autre sujet de préoccupation important était l'adaptation de la série d'indicateurs aux quatre volets prioritaires nouvellement développés dans le projet de note de réflexion sur le futur cadre de mise en œuvre, un aspect à aborder après la finalisation du projet de note de réflexion.

72. Le Comité a pris note de l'exposé sur l'état d'avancement des travaux du Groupe spécial des indicateurs et a décidé que la décision sur ce point de l'ordre du jour serait prise à la session en ligne supplémentaire de deux heures, à tenir après la mise en forme définitive du projet de note de réflexion sur le cadre pour l'après-2019.

VIII. Résultats de la première réunion du Groupe spécial de la jeunesse et des travaux ultérieurs du groupe

73. Le Comité directeur a été informé des résultats de la première réunion du Groupe spécial de la jeunesse, qui avait pour thème « L'éducation en vue du développement durable et la jeunesse » (Vienne, 16-18 février 2020), ainsi que des autres travaux entrepris par le Groupe.

74. La Présidente a précisé que le principal objectif de la création du Groupe spécial de la jeunesse avait été de donner aux représentants de la jeunesse des États membres de la Commission économique pour l'Europe la possibilité de s'exprimer, de jouer un rôle actif

dans les décisions du Comité et de participer au processus d'élaboration des orientations politiques. Elle a remercié le Gouvernement autrichien pour avoir accueilli la première réunion de ce Groupe spécial, qui avait permis de familiariser les points de contact nationaux nouvellement nommés représentant la jeunesse avec les objectifs et les priorités de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable et avec la mission, le rôle et les travaux actuels du Comité directeur. La réunion avait également été l'occasion d'aborder les modalités de participation des jeunes aux travaux du Comité sur un plan général, et plus particulièrement leur implication dans le processus d'élaboration du nouveau cadre stratégique 2030 pour le prochain cycle de mise en œuvre de la Stratégie dans la région.

75. La première réunion du Groupe spécial de la jeunesse avait essentiellement pour but de discuter du projet de note de réflexion sur le nouveau cadre stratégique 2030 et de dresser un plan d'action sur le rôle des jeunes dans les quatre volets du nouveau cadre de mise en œuvre de 2021 à 2030.

76. Au cours de la réunion, les participants avaient partagé des bonnes pratiques en matière d'initiatives de jeunesse et de mécanismes de participation dans les différentes structures de leurs pays. Parmi les problèmes et difficultés identifiés, ils avaient relevé la fragmentation de la participation des jeunes et la duplication de nombreuses initiatives au sein du système, sans aucune coordination. Par ailleurs, certains pays ne disposaient pas de mécanismes formels de participation des jeunes et ne considéraient pas l'apprentissage tout au long de la vie comme un aspect inhérent au système. Pour relever ces défis, plusieurs bonnes pratiques avaient été mises en avant. Les mesures les plus immédiates consistaient en la rédaction d'un cahier des charges et d'exigences minimales pour parvenir à une « participation significative des jeunes », la désignation, au sein des organisations, de points de contact chargés de collaborer et d'assurer la liaison avec les réseaux, ainsi que la mise à disposition de plateformes (numériques) pour la participation et le partage de meilleures pratiques et de listes de diffusion.

77. La Présidente du Comité directeur a animé une discussion sur l'engagement des jeunes et l'éducation au service du développement durable dans les pays des participants. Parmi les exemples cités, il a été question d'un forum national sur l'écologie et la jeunesse, de la nomination d'un délégué de la jeunesse au forum de l'UNESCO et de collaborations avec diverses communautés à l'étranger. L'importance d'une interprétation homogène de l'EDD en tout lieu a été particulièrement soulignée. En cas de prise en compte des impacts environnementaux des activités menées, il convient d'examiner leurs conséquences connexes et potentielles (par exemple réfugiés climatiques, etc.).

78. Conformément au programme, les quatre ateliers avaient été organisés pour aborder les quatre volets prioritaires de la note de réflexion du nouveau cadre de mise en œuvre pour l'après-2019, ce qui avait permis de dresser une liste de propositions concrètes pour garantir la participation active des jeunes au processus de planification stratégique du Comité et d'énoncer des recommandations spécifiques pour les références à la jeunesse dans les volets prioritaires¹¹.

79. Il avait été décidé de tenir une deuxième réunion du groupe spécial à l'invitation du Conseil de la jeunesse de Chypre et du Gouvernement chypriote, mais l'événement avait malheureusement été reporté en raison des restrictions de voyage liées à la pandémie.

80. La Présidente a remercié les pays qui avaient déjà désigné des points de contact nationaux représentant la jeunesse au sein du Comité directeur et a demandé au secrétariat de diffuser un courriel de rappel aux pays susceptibles d'être intéressés par une telle action.

¹¹ Rapport de réunion du Groupe spécial de la jeunesse disponible sur le site http://staging2.unece.org.net4all.ch/fileadmin/DAM/env/esd/15th_Meeting_SC/Doc/Virtual_meeting7_May_2020/Item_7_-_Draft_report_AHG_on_Youth_meeting_Vienna_Feb_2020.pdf.

IX. L'éducation en vue du développement durable et la jeunesse : initiatives et mesures en faveur de l'éducation en vue du développement durable

81. La Présidente du Comité directeur s'est félicitée du travail enthousiaste du Groupe spécial de la jeunesse nouvellement créé et a remercié les jeunes concernés pour leur engagement actif dans la révision du nouveau cadre stratégique 2030. Elle a par ailleurs exprimé sa gratitude toute particulière au coordonnateur de ce Groupe spécial pour l'excellence de son travail.

82. Le coordonnateur du Groupe spécial de la jeunesse a informé le Comité des travaux des jeunes et renvoyé à l'exposé du rapport détaillé des résultats de la première réunion et des travaux ultérieurs du Groupe spécial de la jeunesse, présenté au point 7 de l'ordre du jour de la réunion de consultation virtuelle tenue par le Comité directeur en mai 2020¹². À cette occasion, le Comité avait pu prendre connaissance des recommandations formulées à l'issue de la première réunion du Groupe spécial, qui avait évoqué le rôle des jeunes au sein du Comité directeur et dans le nouveau cadre stratégique, ainsi que les modalités de leur participation aux niveaux national et international.

83. Les principales recommandations formulées à la première réunion du Groupe spécial de la jeunesse concernaient la nécessité :

a) De ne pas limiter le travail aux seuls points de contact, car le travail de jeunesse était vaste et faisait intervenir de nombreux acteurs divers et variés, et de travailler via les réseaux (in)formels existants – une approche qui pourrait se révéler plus efficace ;

b) De veiller à la fixation d'objectifs et de cadres clairs et réalistes impliquant activement les jeunes dans le travail à tous les niveaux ;

c) D'accorder une attention particulière aux difficultés rencontrées par les jeunes des zones rurales en matière de participation : d'insister sur les moyens numériques d'inclusion ;

d) D'utiliser un langage « adapté aux jeunes » et simplifié, compréhensible par tous ;

e) D'exploiter au niveau national des listes de contrôle pour parvenir à une participation minimale et de veiller à la formulation d'une stratégie claire ;

f) De reconsidérer la participation et les rôles actuels des jeunes au niveau national, étant entendu que la collaboration avec les délégués de la jeunesse des Nations Unies en charge des questions liées au développement durable pêchait par manque d'inclusivité et d'efficacité, en raison notamment de la perte de savoir-faire résultant de la durée de leur mandat ;

g) De veiller à rendre plus démocratiques les mécanismes de participation des jeunes dans les cadres existants (Forum de la jeunesse de l'UNESCO, Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, etc.), car le processus était peu transparent et ne touchait pas suffisamment de jeunes ;

h) D'assurer une participation significative des jeunes à l'aide de mécanismes formels et continus ne reposant pas sur des délégués/représentants uniques.

84. Le coordonnateur du réseau de jeunes a informé le Comité des initiatives et suggestions visant à une participation plus active des jeunes dans les processus de la Commission économique pour l'Europe. Il a précisé que le Groupe spécial et lui-même œuvreraient à l'élaboration d'un mandat consolidé pour les représentants de la jeunesse, dans le cadre de leurs activités menées au sein de la CEE, avec le Bureau et le Comité directeur, et au niveau national. Il a été recommandé aux membres du Comité directeur de communiquer aux conseils nationaux de la jeunesse ou aux réseaux concernés les demandes formulées par le groupe de la jeunesse du Comité directeur de la CEE, afin de donner

¹² Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/virtual-consultation-meeting-unece-steering-committee-education>.

davantage de visibilité aux possibilités de participation. Il a été souhaité que le travail virtuel actuel permette à davantage de jeunes de s'impliquer et débouche sur une participation à une plus grande échelle.

85. Les membres se sont félicités de la création du Groupe spécial de la jeunesse, considéré comme une excellente initiative du Comité directeur. Un représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a souligné que son gouvernement avait été heureux d'appuyer cette initiative par la désignation d'un point de contact national représentant la jeunesse, auquel il apportait un soutien financier, et que le titulaire de ce poste avait contribué à l'élaboration du volet « qualité » du nouveau cadre stratégique.

86. Un représentant de la jeunesse du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé d'associer les délégués de la jeunesse aux travaux du Comité au niveau de la prise de décisions, voire d'intégrer un représentant de la jeunesse au Bureau, soulignant que le moment était propice pour stimuler une participation d'envergure des jeunes, notamment grâce aux moyens accrus de communication en ligne.

87. Un représentant du PNUE a informé les participants des activités menées par les coalitions thématiques pour la région Europe et Asie centrale. Il s'agit de coalitions multipartenaires chargées de coordonner l'action que mènent les entités des Nations Unies pour relever les défis transversaux dans la région, de faciliter des synergies entre les domaines d'action connexes de différentes entités des Nations Unies et de servir de plateformes permettant de toucher les parties prenantes extérieures au système des Nations Unies. Il a souligné que les prochaines réunions du groupe de travail sur l'environnement et la jeunesse des coalitions susmentionnées traiteraient de questions environnementales clefs pour la région européenne, constituant autant d'occasions de faire progresser l'EDD et les quatre volets du nouveau cadre stratégique et de mettre en œuvre le programme.

88. Le représentant de l'Allemagne a évoqué les activités du groupe de jeunes Allemands « youpaN », représenté au sein de divers comités et impliqué dans la structure nationale de mise en œuvre. Ce groupe avait contribué à renforcer la participation des jeunes à l'EDD, tant au niveau national qu'international.

89. Le représentant de Chypre a présenté une initiative récemment lancée dans son pays et concernant les changements climatiques dans les pays de la Méditerranée orientale et du Moyen-Orient et le rôle des jeunes de la région, véritable moteur des processus régionaux sur le changement climatique.

90. Le Comité a pris note des informations relatives aux activités des jeunes, notamment de leur implication dans le processus de planification stratégique, des recommandations sur leur rôle au sein du Comité et des prochaines étapes de l'implication des jeunes dans les travaux du Comité.

91. La Présidente a invité les pays qui n'avaient pas encore désigné de représentant national des jeunes auprès du Comité directeur à le faire dans les meilleurs délais.

X. Activités récentes d'autres instances internationales visant à promouvoir l'éducation en vue du développement durable

92. Le Comité directeur a été informé des activités de promotion de l'éducation en vue du développement durable récemment menées dans diverses autres instances internationales. Un représentant de la section de l'UNESCO consacrée à l'éducation en vue du développement durable a présenté le nouveau cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des ODD » (l'EDD pour 2030), en commençant par les résultats et les réalisations du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (2015-2019) ainsi que les points saillants d'un rapport de 2019 sur l'EDD. Ce rapport avait été présenté à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, à laquelle celle-ci avait adopté la résolution 74/223 sur l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹³.

¹³ [A/RES/74/223](#).

93. Le nouveau cadre de l'EDD pour 2030 avait été bâti sur la base des réalisations du Programme d'action global, avec un accent particulier placé sur la contribution de l'éducation en vue du développement durable à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Par ailleurs, l'EDD pourrait mieux faire comprendre le développement durable en assurant une communication et une sensibilisation dans les milieux éducatifs à propos des ODD et, plus important encore, elle pourrait favoriser une compréhension critique de ces objectifs et des liens entre eux. Le nouveau cadre avait été axé sur trois éléments-clefs : l'importance des actions porteuses de changement au niveau individuel ; la nécessité de changements structurels et de l'EDD ; et la question des progrès technologiques et de leur prise en compte dans ce cadre, en d'autres termes comment l'EDD pourrait promouvoir les transitions et les technologies vertes et préparer les futurs entrepreneurs et travailleurs aux nouvelles avancées technologiques capables de favoriser la durabilité.

94. Dans le prolongement du Plan d'action global, le calendrier de mise en œuvre du nouveau cadre avait été fixé de 2020 à 2030 et devait être lancé à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable prévue initialement du 2 au 4 juin 2020 et reportée au 17-19 mai 2021 à Berlin (hybride) en raison de la pandémie. Sur la base de l'accord résultant de larges consultations avec les partenaires au cours des trois dernières années, il avait été demandé de poursuivre les efforts dans les cinq domaines d'action prioritaires du Plan d'action global, en insistant sur les progrès en matière de politiques, la transformation des environnements d'apprentissage, le renforcement des capacités des éducateurs, l'autonomisation et la mobilisation des jeunes et l'accélération des actions au niveau local. L'une des caractéristiques de ce nouveau cadre était l'appel adressé aux pays pour qu'ils engagent des initiatives nationales dans le contexte de l'EDD pour 2030, en s'appuyant sur les actions en cours, et pour qu'ils prennent des mesures plus inclusives et multipartites, axées sur la création de synergies entre les différents acteurs et activités menées dans le pays. L'idée était de concilier cet effort avec le cadre et les plans nationaux relatifs aux ODD, et de veiller à ce que les perspectives de l'éducation soient reflétées dans la politique nationale de développement durable et les plans d'action dans le domaine de l'éducation.

95. Le représentant de l'UNESCO a également évoqué les grandes lignes d'une feuille de route destinée à la mise en œuvre de l'EDD pour 2030. En vue de la conférence de Berlin, quelques activités avaient été prévues, notamment une série d'ateliers mensuels en ligne organisés jusqu'en avril 2021 sur les domaines thématiques clefs liés à l'EDD pour 2030, avec une réflexion particulière sur la pandémie, notamment en liaison avec la jeunesse, l'EDD et la résilience, à utiliser dans les classes et les universités comme matériel de formation. Un autre événement important pour 2020 pourrait consister en un événement en ligne sur le lancement de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'EDD pour 2030, à organiser pour chacune des cinq régions de l'UNESCO avant la fin de 2020.

96. Sur la base de la feuille de route et des éléments sous-jacents, l'UNESCO pourrait inciter les pays à nouer le dialogue avec les parties prenantes nationales et fournir un modèle pour le lancement de l'initiative au plan national. L'Organisation pourrait également apporter un soutien technique pour encourager les pays à organiser des ateliers destinés à préparer les initiatives nationales et pour réunir les différentes parties prenantes en vue de partager leurs expériences et de planifier leur collaboration au cours de la prochaine décennie. L'UNESCO fournirait par ailleurs un guide technique et du matériel vidéo facilitant la préparation de ces ateliers.

97. Le suivi de l'indicateur 4.7.1 des ODD et de l'établissement de rapports sur l'EDD pour 2030 avait donné lieu à la septième consultation globale relative à l'état d'avancement de la recommandation de 1974 de l'UNESCO sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Cet exercice avait été entrepris afin de contrôler les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.7 des ODD, à savoir la mesure dans laquelle l'éducation en faveur du développement et l'éducation à la citoyenneté mondiale étaient intégrées à tous les niveaux dans les politiques éducatives nationales, les programmes d'études, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves. Les résultats de ce suivi devraient être présentés à la quarante et unième session de la Conférence générale de

l'UNESCO (Paris, 9-24 novembre 2020) et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 6-15 juillet 2021)).

98. Le représentant de l'UNESCO a évoqué le mécanisme actuel de suivi de la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 dans le cadre des rapports statutaires au niveau des pays. Il a souligné que l'UNESCO avait l'intention de coopérer étroitement avec le Comité directeur dans une perspective régionale et de discuter : de la contribution de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à la mise en œuvre régionale du cadre de l'EDD pour 2030 ; et des modalités d'une collaboration plus étroite entre l'UNESCO et le Comité directeur sur la question la plus délicate, en l'occurrence l'identification et le suivi des changements structurels nécessaires pour réorienter l'EDD, afin de faire cadrer les deux volets prioritaires que sont l'approche paninstitutionnelle et l'éducation de qualité avec la nécessité de changement. Les quatre volets prioritaires du nouveau cadre stratégique de la CEE étant étroitement alignés sur les domaines prioritaires du cadre de l'EDD pour 2030, l'UNESCO était désireuse de collaborer avec la CEE, de suivre les initiatives des pays, de prendre en compte les sujets difficiles et d'en assurer le développement au cours des prochaines années. Ainsi, autour de trois éléments – le processus de 1974, les rapports nationaux et le contrôle thématique au plan quantitatif et qualitatif – l'UNESCO s'efforcerait de suivre les avancées sur ces questions, sachant que les observations et l'expertise de la Commission économique pour l'Europe sur ce processus seraient grandement appréciées.

99. La Présidente a fait remarquer que la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable était un mécanisme régional qui n'avait cessé de nouer des alliances avec l'UNESCO afin d'assurer la complémentarité des deux mécanismes et de couvrir un large éventail d'objectifs et de priorités en rapport avec l'EDD. Lors de la sélection des quatre questions prioritaires pour le nouveau cadre de mise en œuvre, dans le contexte des travaux de planification stratégique du Comité directeur, les principales priorités en matière d'éducation en vue du développement durable de l'UNESCO et d'autres réseaux et initiatives régionaux concernés avaient été prises en considération afin d'éviter tout chevauchement.

100. Le représentant du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable a informé les participants des activités récentes organisées dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation en vue du développement durable, incluant notamment des consultations, un soutien technique et la formation de formateurs. De 2017 à 2019, plus de 600 éducateurs et responsables d'éducation avaient participé à des sessions de formation interactives et des ateliers sur l'éducation au service du développement durable (Algérie, Égypte, Jordanie, État de Palestine et Tunisie) dans le cadre d'un processus continu.

101. L'atelier régional consacré à l'éducation en vue du développement durable (Héraklion, Grèce, 25-26 juin 2019) avait réuni 80 représentants des principales organisations actives dans la région, à savoir l'UNESCO, le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, l'Union pour la Méditerranée, la Commission économique pour l'Europe et la Ligue des États arabes, ainsi que des ministères de l'éducation, des ministères de l'environnement, des ONG et des instituts de recherche des 20 pays suivants : Algérie, Belgique, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Égypte, Espagne, État de Palestine, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Monténégro, Maroc, Portugal, République arabe syrienne, Tunisie et Turquie. Le rapport de l'atelier avait été présenté dans les cadres politiques de l'Union pour la Méditerranée et de la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE)¹⁴ et serait publié par l'Institut pédagogique du Ministère de l'éducation et de la culture chypriote.

102. Au niveau local, l'EDD a été utilisée comme l'un des principaux outils de gestion, notamment des importantes réserves de biosphère, mais aussi d'autres réserves répertoriées par l'UNESCO comme patrimoine culturel et naturel lié au développement durable. Dans ce cadre, une série de six « universités d'été » avait été organisée en coopération avec le Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe (Venise) au cours de la période

¹⁴ Disponible sur le site <https://medies.net/242544-2/>.

2014-2020. En 2020, en raison de la pandémie, l'université d'été s'était déroulée en mode hybride, sous l'intitulé « Université hybride d'Asterousia », dans la nouvelle réserve de biosphère de Crète, en Grèce¹⁵.

103. La Présidente a souligné l'importance de l'initiative susmentionnée, qui permettait d'étendre la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à des pays extérieurs à la région et était adaptée aux spécificités de la sous-région méditerranéenne. Pilotée par le Ministre chypriote de l'éducation et de la culture, elle bénéficiait également du soutien de l'Union pour la Méditerranée et faisait partie des thèmes qui seraient abordés à la prochaine Conférence ministérielle sur l'environnement et l'action climatique (Le Caire, 4 octobre 2021).

104. Le représentant allemand a communiqué des informations sur l'expérience acquise dans le cadre du processus de mise en œuvre nationale et du suivi. En Allemagne, la plateforme nationale pour l'EDD, principal organe de décision, ainsi que des instances complémentaires réunies par le Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche, poursuivraient leurs travaux au sein de la même structure dans le cadre du nouveau programme de l'UNESCO en faveur de l'EDD à l'horizon 2030. Le plan d'action national, fort de ses 130 objectifs et plus de 300 engagements, serait mis en œuvre de manière continue et actualisé si nécessaire jusqu'en 2030¹⁶. En 2020, le Ministère fédéral avait publié le premier bilan intermédiaire du plan d'action national, qui servait de guide pour la suite de la mise en œuvre. Dans le cadre de ce bilan, les six forums d'experts sur l'EDD, y compris le forum de la jeunesse, ainsi que les réseaux partenaires affiliés pour les différents domaines éducatifs, avaient fait le point de leurs contributions et des progrès enregistrés. Par ailleurs, les conclusions ont été étayées et complétées par les résultats du suivi national mené depuis 2015 par l'Université libre de Berlin. Des avancées significatives avaient été enregistrées en matière de politiques menées au niveau fédéral et des Länder, d'intégration structurelle de l'EDD et de la formation des enseignants, mais ces deux derniers domaines d'action devraient être plus particulièrement renforcés à l'avenir.

105. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a informé le Comité de la tenue d'une manifestation au nom du Comité directeur de la Commission économique pour l'Europe, à l'occasion de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC) (Madrid, 2-13 décembre 2019). Un événement intitulé « *Facing the Future: Climate Action and International Collaboration* » (Affronter l'avenir : action en faveur du climat et collaboration internationale) avait été organisé sous la forme d'une table ronde, au cours de laquelle des experts ont discuté de la marche à suivre pour renforcer l'efficacité de la coopération internationale et ont partagé des exemples de bonnes pratiques.

106. Le représentant du PNUE a évoqué les activités menées dans le contexte du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, chargé d'examiner la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses ODD en termes de rapport avec l'éducation en vue du développement durable, sachant que cette éducation pouvait contribuer à la réalisation de la plupart des objectifs. L'orateur a souligné que les États membres de la Commission économique pour l'Europe pourraient promouvoir l'EDD dans le cadre de leurs examens nationaux volontaires, évoquant le rôle de cette éducation dans l'apprentissage des ODD dans tous les contextes, en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030 et de combler les lacunes de sa mise en œuvre. Concernant les activités du PNUE, le représentant a évoqué l'initiative « *L'École de la Terre* », destinée à mettre les jeunes en contact avec la nature, notamment durant le confinement. Une autre action intéressante avait été menée à Oslo : une consultation virtuelle des jeunes, qui avait réuni plus de 300 participants, en préparation de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE prévue en février 2021, mais reportée à 2022 en raison de la pandémie.

¹⁵ Disponible sur le site <https://medies.net/project/asterousia-hybrid-university/>.

¹⁶ Disponible sur le site www.bne-portal.de/bne/sharedocs/downloads/files/bmbf_nap_bne_en_screen_2.pdf?__blob=publicationFile.

107. Le Comité a pris note des exposés des représentants de l'UNESCO, du Comité méditerranéen sur l'éducation en vue du développement durable, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Allemagne et du PNUE, soulignant que la collaboration entre le Comité directeur et ses partenaires était essentielle pour la mise en œuvre du programme actuel et futur de l'éducation en vue du développement durable.

XI. Participation du Comité directeur aux prochaines réunions d'enceintes régionales et internationales

108. Les membres ont informé le Comité des prochaines enceintes régionales et internationales auxquelles ils prévoyaient de participer en 2021 et 2022 et ont examiné les possibilités de promotion des travaux du Comité.

109. La représentante du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a mentionné son implication dans le Réseau mondial pour l'innovation de l'éducation supérieure, en préparation de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur de 2021 (dont les dates restent à confirmer). La Conférence avait pour objectif de renouveler les approches et les pratiques dans l'enseignement supérieur afin de garantir un développement durable pour la planète et l'humanité. L'éducation en vue du développement durable serait au centre des travaux en termes d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Des chevauchements significatifs, en termes de contenus et de programmes, avec le nouveau plan stratégique du Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à l'horizon 2030 étaient prévus. La Présidente du Comité directeur serait invitée à prendre la parole à cette conférence ; les détails seraient précisés ultérieurement.

110. L'orateur a également évoqué la préparation d'une manifestation qui se tiendrait à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, similaire à celle organisée à la vingt-cinquième session, avec la participation de jeunes. À cet égard, il a encouragé les membres souhaitant soutenir la prochaine réunion de la Conférence des Parties à manifester leur intérêt.

111. La Présidente a proposé d'associer les membres du Comité directeur à l'examen de l'organisation éventuelle d'une manifestation, parallèle ou autre, dans le cadre de la vingt-sixième session susmentionnée, afin de discuter de l'évolution de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable sous l'angle de l'éducation aux changements climatiques. Elle a invité M^{me} Daniella Tilbury à communiquer au Comité les conditions de participation et de contribution à l'événement en question.

112. Le représentant du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable a fait part d'une prochaine conférence mondiale sur l'eau, incluant une session sur l'éducation en vue du développement durable et l'éducation à l'eau. Des informations plus détaillées seraient être présentées au Comité dès qu'elles seront disponibles.

113. Le représentant de la Grèce, en sa qualité de membre du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO, a exposé un projet de séminaire en ligne, organisé prochainement par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, et intitulé « *Learning Cities' COVID-19 recovery: From research to practice* » (Redressement post-COVID-19 des villes apprenantes : de la recherche à la pratique). Axé sur le défi de l'éducation en vue du développement durable, il devrait se dérouler le 21 octobre 2020, de 13 heures à 14 h 30 (heure d'Europe centrale). L'objectif de l'événement était d'apprendre mutuellement comment impliquer des parties prenantes multiples dans la résolution des problèmes locaux, de recenser les défis que doivent relever les autorités urbaines pour agir, et d'échanger des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'inspirer et d'éclairer les mesures à prendre dans d'autres villes¹⁷.

¹⁷ Disponible sur le site <https://uil.unesco.org/lifelong-learning/learning-cities/webinar-outcomes-learning-cities-covid-19-recovery-research-0>.

114. Le Comité a pris note des informations concernant les prochaines réunions d'enceintes régionales et internationales.

115. Le secrétariat a encouragé les membres du Comité à assurer une bonne coordination préalable avec la présidence et le secrétariat, par courrier électronique, lorsqu'il est question de représenter le Comité directeur ou de présenter sa position lors des prochaines réunions d'enceintes régionales et internationales ou d'autres manifestations.

XII. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

116. Un certain nombre de parties prenantes ont informé le Comité directeur des activités nationales et internationales liées à la mise en œuvre de la Stratégie qui étaient prévues ou en cours de réalisation.

117. Un consultant et ancien stagiaire du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe a présenté une évaluation de l'intégration de l'éducation en vue du développement durable à Chypre, en Grèce, à Malte et en Turquie. Réalisée sur la base d'une analyse comparative des rapports nationaux de mise en œuvre soumis par ces pays au Comité directeur dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie, cette évaluation avait pour but de renforcer la coordination et la sensibilisation aux initiatives, activités et exemples de bonnes pratiques existantes en la matière. Le présentateur a brièvement exposé les principales conclusions et recommandations de l'étude, soulignant que les quatre pays avaient fait état de résultats significatifs concernant la mise en œuvre de l'EDD dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les politiques, les programmes et la formation des enseignants.

118. Le représentant du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe a précisé que l'évaluation serait étendue à 10 autres pays d'Europe du Sud-Est, afin de déterminer la portée de la mise en œuvre de l'EDD, ainsi que l'impact de la pandémie.

119. Les discussions ont mis en lumière le rôle du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe dans le renforcement des synergies au niveau régional. Il a été suggéré qu'il serait judicieux d'examiner de plus près le contenu de la formation dispensée aux enseignants et les impacts relatifs des différentes approches adoptées.

120. Un représentant du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale a informé le Comité de la tenue de la onzième Session annuelle du programme de formation au leadership innovant concernant l'éducation en vue du développement durable (virtuel, 14-18 septembre 2020), une initiative visant plus particulièrement les jeunes, soutenue depuis onze ans avec d'autres partenaires et constituant un excellent exemple de coopération, de partenariat et de synergies.

121. Le Comité directeur a pris note des exposés des représentants du Bureau régional de l'UNESCO pour la science et la culture en Europe et du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale. Il s'est félicité de ces informations et a appelé à un nouveau renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus, notamment à la lumière des efforts conjoints déployés pour faire face aux effets néfastes de la pandémie et de la collaboration dans la mise en œuvre du Programme 2030.

XIII. Publication de travaux sur l'éducation en vue du développement durable par des pays de la région de la Commission économique pour l'Europe

122. La Présidente a rappelé qu'à la suite de la décision prise par le Comité directeur à sa quatorzième réunion (mai 2019), il avait été prévu de lancer deux publications en 2021 (désormais reportées à 2022), à savoir le Rapport d'étape sur la mise en œuvre du quatrième cycle de présentation de rapports obligatoires dans le cadre de la Stratégie et le Recueil de bonnes pratiques en ce qui concerne la participation des jeunes à l'éducation en vue du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe. Les

projets des grandes lignes de ces deux publications étaient présentés dans le document d'information n° 9.

123. Afin de disposer de plus de temps pour discuter de la proposition relative au contenu et au format de ces publications, le Comité a convenu d'aborder ce point lors de la session en ligne supplémentaire de deux heures.

XIV. Intégration des questions de genre dans l'éducation en vue du développement durable

124. Le Comité a pris note des informations et des interventions des représentants du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les actions et mesures entreprises par les membres au titre de l'intégration des questions de genre dans l'éducation en vue du développement durable.

125. Les pays ont été invités à porter une attention particulière à cette problématique et à exposer les actions et mesures prises à cet égard dans leur pays, aux niveaux national et régional, lors de la seizième réunion du Comité directeur qui se tiendra prochainement.

XV. Calendrier des réunions

126. Le Comité directeur a convenu de tenir sa seizième réunion les 10 et 11 mai 2021, au Palais des Nations, à Genève.

XVI. Questions diverses

127. Aucune autre question n'a été soulevée.

XVII. Clôture de la session

128. La Présidente a formulé des observations finales et remercié les intervenants et le Comité pour leur travail constructif et efficace. Elle a également adressé ses remerciements aux interprètes puis a prononcé officiellement la clôture de la quinzième réunion.
